



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
23 septembre 2013
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 11 septembre 2012, à 10 heures

Président : M. Messone (Président) (Gabon)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (*suite*)

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-47028X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 54 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (suite)

(A/67/19; A/C.4/67/L.20)

1. **Le Président** rappelle qu'en octobre 2012 la Commission a tenu un débat général sur le point 54 de l'ordre du jour. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa session ordinaire en février et mars 2013 et, à sa dernière séance tenue le 6 septembre 2013, il a adopté le rapport sur les travaux de cette session (A/67/19). Il appelle l'attention sur le projet de résolution présenté au titre du point 54 (A/C.4/67/L.20).

2. M. Mohamed **Selim** (Égypte), parlant en qualité de Rapporteur du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, présente le rapport. Le Comité spécial a tenu sa session de fond de 2013 du 19 février au 15 mars et a également tenu des séances plénières les 27 mars et 6 septembre.

3. Le Groupe de travail du Comité spécial s'est réuni en mars 2013 pour examiner des projets de recommandations, mais n'est pas parvenu à un accord sur une partie de fond du rapport. En conséquence, le Comité spécial a décidé que son Président devrait convoquer un groupe intersessions à composition non limitée des « Amis du Président » pour examiner ses méthodes de travail, dans le but de recommander une forme convenue pour ses rapports avant le début de sa session de 2014.

4. À la session du 2013 du Comité spécial, le nombre des États membres du Comité a été porté à 148, avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme nouveau membre, et 13 États et organisations y ont participé en qualité d'observateurs.

Projet de résolution A/C.4/L.20 : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous ses aspects

5. M. Mohamed **Selim** (Égypte), parlant en qualité de Rapporteur du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, présente le projet de résolution, qui est fondé sur ceux adoptés ces dernières années. Des révisions y ont été apportées pour tenir compte du fait que le rapport de la session de 2013 était un rapport de procédure et ne contenait pas de recommandations.

6. *Le projet de résolution A/C.4/67/L.20 est adopté.*

7. **M^{me} Eteläpää** (Observatrice de l'Union européenne), prenant la parole au nom des pays candidats, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; des pays du processus de stabilisation de d'association, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine; ainsi que de la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, déclare que sa délégation regrette qu'un rapport de fond n'ait pas été finalisé, mais qu'elle était satisfaite de noter que le point figurerait à l'ordre du jour de la session suivante.

8. À la lumière des nouveaux défis qui demandent l'attention des États Membres et des sacrifices faits par les soldats de la paix, les travaux des missions sur le terrain nécessitaient une base solide. Le Comité spécial doit demeurer fonctionnel et fournir des instructions pertinentes fondées sur un consensus et dans le cadre d'un calendrier que le Secrétariat pourrait mettre en œuvre.

9. Sa délégation appuie la création d'un groupe intersessions à composition non limitée des « Amis du Président » et pense qu'il devrait commencer ses travaux aussitôt que possible.

10. M. Mohamed **Selim** (Égypte), prenant la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que vu le fait qu'il y a des soldats de la paix sur le terrain, il est malheureux que, s'écartant de la pratique des années et décennies précédentes, aucun rapport de fond n'ait été publié. Le Mouvement est prêt à travailler de bonne foi avec le Groupe de travail et pense que le moment est à l'action et non à la rhétorique.

11. **M^{me} Sutikno** (Indonésie) exprime sa profonde préoccupation devant le manque d'accord sur le rapport et déclare que sa délégation, tout comme le Mouvement des pays non alignés et différents partenaires, ont travaillé avec diligence pour produire les résultats obtenus. Le Gouvernement indonésien est heureux que le Comité spécial ait été conservé et il s'engage à travailler avec le groupe intersessions à composition non limitée des « Amis du Président ».

12. **M. Dimri** (Inde) dit qu'il est intéressant que le Comité spécial ait des difficultés à rattraper son retard alors que le maintien de la paix se poursuit

sur le terrain. Des décisions importantes ont été adoptées et finalisées, telles que celles relatives à la brigade d'intervention neutre en République démocratique du Congo. Les technologies de l'information ont également progressé tant dans les sphères militaires que civiles.

13. Le problème rencontré par le Comité spécial n'a pas contribué au partenariat entre le Secrétariat et les États Membres. Il convient de se rappeler que le maintien de la paix est un effort conjoint entre États et que le Comité spécial est son instance législative. Tous les membres doivent réapprendre les anciennes habitudes de travailler ensemble.

14. **M. Borje** (Philippines) dit que son gouvernement regrette qu'il n'ait pas été possible de publier un rapport de fond alors que les événements sur le terrain indiquent que les questions de fond doivent être examinées. L'année a fait payer un lourd tribut aux soldats de la paix des Philippines.

15. Le Groupe de travail intersessions à composition non limitée des « Amis du Président » constitue un moyen concret de progresser et les Philippines l'appuieront afin d'améliorer les méthodes de travail du Comité spécial, qui s'amélioreront définitivement en 2014.

16. **M. Rizzo** (Brésil) dit que le maintien de la paix fait face à des changements et des défis historiques, et a besoin plus que jamais de directives. Les situations évoluent rapidement et l'enjeu est énorme pour les pays qui fournissent des troupes et pour leurs pays et populations hôtes. Sous la direction du Président du Comité spécial, dont les efforts ont aidé à clôturer la session avec des perspectives améliorées pour 2014, la délégation brésilienne participera activement et constructivement aux travaux du Groupe des « Amis du Président ».

17. La délégation brésilienne espère que les sessions d'information intersessions permettront de procéder à des débats interactifs et constructifs sur les sujets urgents afin de combler les fossés, d'identifier un terrain d'entente et de mettre en relief les préoccupations communes.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

18. **Le Président** dit que depuis la séance précédente de la Commission, le secrétariat a reçu

notification que deux des Vice-Présidentes de la Commission, M^{me} Ayesha Borland (Belize) et M^{me} Maratee Nalita Andamo (Thaïlande), avaient quitté New York et seraient remplacées dans leur fonction de vice-présidentes par M^{me} Lois Young (Belize) et M. Vachara Pawutiyapong (Thaïlande), respectivement. Il considère que la Commission souhaite élire ces deux individus en tant que vice-présidents pour le reste de la soixante-septième session.

19. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 10 h 35.